

UNE HISTOIRE
DE L'IDENTITÉ CORSE,
DES ORIGINES
À NOS JOURS

DU MÊME AUTEUR

- La Royale au temps de l'amiral d'Estaing*, Paris, La Pensée universelle, 1977, couronné par l'Académie française (Prix Feydeau de Brou).
- Abraham Duquesne (1610-1688)*, Paris, France-Empire, 1992, rééd. 2014. Prix ACORAM. Prix Neptunia. Prix Meurand.
- Histoire de Corse*, Paris, Le Félin, 1996, 2 t., couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Rééd. 2013.
- Sampiero Corso (1498-1567)*, avec A.-M. Graziani, Ajaccio, A. Piazzola, 1999. Prix du Livre de la Région Corse 2000.
- Colbert (1619-1683)*, Paris, Payot, 2003. Rééd. PBP, 2005 et 2013.
- La Marine française au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 2003.
- Pascal Paoli : un Corse des Lumières*, Paris, Fayard, 2005, couronné par l'Académie française. Rééd. 2011.
- Dictionnaire d'histoire maritime*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2005.
- La Société française au XVII^e siècle*, Paris, Fayard, 2006.
- Le Voyage en Corse*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2009. Prix du Livre corse.
- Napoléon Bonaparte, une enfance corse (1769-1786)*, Paris, Larousse, 2009. Poche Larousse, 2014.
- Le Masque de fer*, Paris, Fayard, 2009.
- Le Cap Corse. Généalogies et destins*, Ajaccio, A. Piazzola, 2005. Prix Francioni.
- Marseille : histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2013. Médaille d'or de la ville de Marseille.
- Jean Baldacci (1890-1914), à corps perdu : une famille corse en deuil face à la guerre*, Alata, Colonna, 2014. Prix du Livre corse.
- Ninon de Lenclos, libertine du Grand Siècle*, Paris, Payot, 2014. Prix Historia de la biographie.
- Histoire érotique de Versailles*, avec Anna Moretti, Paris, Payot, 2015.
- Henri le navigateur*, Paris, Le Félin, rééd. 2016.
- Retrouver ses ancêtres*, Paris, Archives et cultures, 2016.
- Pozzo di Borgo*, Paris, Payot, 2016 (Prix de la fondation Napoléon. Premier Empire).

Michel Vergé-Franceschi

UNE HISTOIRE
DE L'IDENTITÉ CORSE,
DES ORIGINES
À NOS JOURS

HISTOIRE PAYOT

Retrouvez l'ensemble des parutions
des Éditions Payot & Rivages sur

payot-rivages.fr

Ouvrage dirigé
par Sophie Bajard

À Max Gallo de l'Académie française
(1932-18 juillet 2017)
qui fut mon professeur à Nice
et qui aimait tant Napoléon

À Eve Oudart-Derveloy
(1976-1^{er} août 2017)
qui aimait tant la Corse
de Béatrice et de Christian

« Cette petite île étonnera le monde. »

Jean-Jacques ROUSSEAU
(Le Contrat social).

L'identité corse : de quoi parlons-nous ?

« La mémoire est la source de la libération et l'oubli est la racine de l'exil. »

Baal Shem Tov (1698-1760)

Janvier 2016. Paris. Il fait froid. Le ciel est gris comme du temps où les fils du mercenaire corse Sampiero Corso¹ étaient élevés au Louvre en leur qualité d'« enfants d'honneur » des futurs Charles IX et Henri III, rois de France. L'aîné, Alphonse, devint le premier des trois maréchaux d'Ornano². Un fait rarissime. Seules trois familles ont donné à la France trois maréchaux du même nom : les Ornano (Corses de Bastelica), les Broglie³ (ex-Brogliá arrivés du Piémont), les Estrées⁴ (frère, neveu et petit-neveu de la belle Gabrielle). C'est parce qu'il a rallié Grenoble, le Dauphiné, Lyon, le Lyonnais, Valence, Marseille et la Provence au Béarnais protestant qu'Henri IV, encore huguenot, a souhaité donner en personne le bâton fleurdelisé au fils du colonel des Corses⁵ au service de François I^{er} et d'Henri II. De même, il lui a attribué la plus haute des décorations françaises : le cordon bleu ou ordre du Saint-Esprit.

Sous ce ciel pluvieux, Jean-Guy Talamoni, le nouveau président démocratiquement élu de l'Assemblée de Corse, rencontre Manuel Valls, alors Premier ministre, bientôt écarté

du pouvoir dès les « primaires »... Je songe à Pascal Paoli qui n'était rien en ce mois d'avril 1790 face à Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre, qui l'accueillait aux Tuileries après avoir été contrainte de quitter Versailles, en famille, début octobre 1789⁶. Elle se croyait au pouvoir pour toujours... et pourtant c'était lui qui était en train de le reconquérir.

En ce lundi de janvier 2016, le nouveau président déclare sur France Info :

Je crois que ça va être un rendez-vous très important pour la Corse et pour les relations futures entre la Corse et Paris.

La formule est jolie, bien choisie. « Entre la Corse et la France » eût été un choix beaucoup moins heureux.

À 17 h 30, à Matignon, le Premier ministre le reçoit, ainsi que Gilles Simeoni, le président du Conseil exécutif de Corse, qui, grâce à son envergure, à son intelligence et à sa modération, a réussi à se faire un prénom. Le lendemain, une formule est sur toutes les lèvres :

La France est un pays ami.

Les journalistes se font le relais de l'expression. On ne cesse de me téléphoner :

- Tu es à Paris ou dans ton pays ami ?
- Pour ton colloque annuel de Bonifacio, me faut-il un passeport ?
- Pourrai-je payer en euros en juillet ?

Sur les ondes, le président de l'Assemblée de Corse s'explique :

Vous savez bien que je suis indépendantiste, donc personne n'est surpris que je tiens de tels propos et ce ne sont pas du tout des propos provocateurs ou agressifs à l'égard de qui que ce soit.

Ni « provocateur », ni « agressif ». L'avocat est à la fois brillant et sincère.

Il poursuit :

L'identité corse : de quoi parlons-nous ?

En France, il y a beaucoup de gens qui savent que notre démarche n'est pas antifranaise.

L'avocat est aussi historien. Docteur en littérature de l'université de Corse, sa thèse, fort bien documentée et argumentée, est un modèle du genre. Le président est aujourd'hui l'un des meilleurs connaisseurs de Pascal Paoli, le *Babbu*, le Père de la Patrie. Il lui est donc impossible de trahir la pensée du vieux chef légendaire de la Corse qui écrivait en pleine Révolution française, le 25 mai 1793, que sa démarche n'était pas, à lui non plus, antifranaise :

J'aime l'union avec la France car avec elle, par le pacte social, nous avons toutes les choses en commun ; à *égalité* avec tous les autres individus de la République, nous avons le droit de participer à tous les avantages et à tous les honneurs⁷.

Déjà, le 1^{er} octobre 1792, Paoli écrivait depuis la Corse :

Je ne puis voir qu'avec une joie extrême les efforts généreux de la nation française pour la *Liberté*. Je l'ai toujours cherchée, cette divinité.

Le *Babbu*, en véritable homme d'État, emploie des mots universels. Nos mots à nous, d'aujourd'hui : Égalité. Liberté. En 1938, lorsque l'irrédentisme italien menaçait la Corse, mon grand-père, Antoine-François Franceschi, faisait apposer une plaque de marbre sur le port de Macinaggio avec ces mots de Paoli :

Oh, ma patrie, je t'ai laissée esclave, je te retrouve libre !
(14 juillet 1790.)

Esclave (de Gênes). Libre (grâce à la France). Et la phrase du président s'inscrit parfaitement dans la démarche de Paoli, un Corse des Lumières. Il ajoute :

Je crois qu'aujourd'hui, la question est d'apaiser les relations entre la Corse et Paris.

Là aussi, on ne peut que saluer le sens des responsabilités non seulement du « politique », mais aussi du père de famille. Sa fille Serena⁸, pour s'épanouir dans son île, a besoin de paix et de sérénité.

Néanmoins, d'autres questions continuent à occuper la sphère politique. Celle de la *nation corse*, celle du *peuple corse* ou de *la langue corse* notamment.

Le président de l'exécutif corse déclare ainsi sur BFM-TV, au même moment :

Je suis profondément corse, sans doute avant d'être français.

« Sans doute. » Mais ce n'est pas certain ? Outre son désir de faire « reconnaître la nation corse », il déclare avec force, et avec raison :

Oui, bien sûr, il existe un peuple corse !

Ces questions ne peuvent pas ne pas interpellier l'historien, qui ne peut toutefois que mettre en garde immédiatement la jeunesse : il serait aussi faux de nier l'existence du *peuple corse* que de l'opposer à un prétendu *peuple français*. Ce dernier est le résultat de toute une série de transactions qui, au cours des siècles passés, ont « réuni » à la Couronne de France tout ce qui constitue l'Hexagone aujourd'hui : Calais (port anglais) en 1558, l'Alsace (germanique) en 1648, le Roussillon (espagnol) en 1659, Dunkerque (port espagnol) en 1662, Lille (ville espagnole) en 1668, la Franche-Comté (espagnole) en 1678, Strasbourg (germanique) en 1683, la Lorraine en 1766, la Corse en 1789, la Savoie en 1860, le comté de Nice également. Opposer la Corse, d'un côté, et la France, de l'autre, ne peut pas historiquement se faire car on ne peut opposer un territoire qui existe depuis toujours (la Corse) à un territoire qui s'est constitué en un millénaire et qui lui n'existe pas de toute éternité. Les rois de France du reste ne parlaient jamais au « peuple français » mais à « leurs peuples », sachant que les Catalans de Perpignan n'avaient pas le même passé, la même langue, la même culture, et parfois la même religion (car majoritairement catholiques), que les Alsaciens de Colmar (volontiers protestants ou juifs).

Opposer la Corse à la France, opposer le « peuple corse » au « peuple français » ne sont pas – historiquement – des expressions pourvues de sens.

L'identité corse : de quoi parlons-nous ?

Fonctionnaire de la République depuis plus de quarante ans, professeur des universités, ni militant, ni syndiqué, j'aime les mots mais pas les maux. Et ce qui m'interpelle – comme historien –, c'est justement la pérennité des choses qui font sens parce qu'elles sont inscrites dans le temps et non dans l'instant, dans le temps long, la durée, le temps de l'Histoire.

« Les Corses ont-ils le cœur français ou italien ? », demandait Alfred de Vigny⁹ en 1830 à Charles-André Pozzo di Borgo (1764-1842), né à Alata et devenu ambassadeur de Russie à Paris de 1814 à 1835¹⁰. Et Pozzo de répondre au poète : « Corse. »

En somme, le président de l'exécutif, homme de 40 ans, dit, en 2017, ce que Pozzo disait à Vigny en 1830, il y a près de deux cents ans :

Je suis profondément corse, sans doute avant d'être français.

Corse du continent, Corse de cette diaspora omniprésente de Marseille à Paris, je me souviens alors d'une anecdote de mon grand-père, Antoine-François Franceschi, né à Rogliano en 1891, mort au Havre – chez moi – en 1980, quand j'avais 29 ans. La guerre. La seconde. Antoine-François est alors directeur de la Caisse d'épargne de la poste de Montpellier. À ce titre, il peut faire de faux livrets de Caisse d'épargne avec de fausses procurations au nom de ma grand-mère cortenaise, Lucie Baldacci, née à Macinaggio en 1891, morte à Toulon en 1974, chez mes parents. Ainsi, les locataires des Juifs, qui sont humiliés, persécutés, cachés, peuvent-ils verser leurs loyers à leurs propriétaires et ma grand-mère peut-elle retirer les fonds pour les faire passer aux familles concernées. Antoine est arrêté.

« Vous aidez des Juifs !
– Non ! C'est faux ! »

Interrogatoire délicat, ferme mais néanmoins respectueux.

« Donnez-moi votre parole d'honneur.
– Je vous donne ma parole d'honneur de *Français*. »

Retour dans l'appartement de fonction adossé à la maison où Carlo Bonaparte est mort en 1785. Ma mère, Odette

Franceschi (1918-2012), et ma tante, Yvette Franceschi (1920-2015), sont là. Leur père se pose sur une chaise :

« Ouf ! J'ai eu chaud. Heureusement, ils ne m'ont pas demandé ma parole d'honneur de *Corse* ! »

Pozzo di Borgo. Antoine-François. Le président de l'exécutif. Les années passent. Les siècles se suivent : 1830. 1943. 2017. Les choses changent. Les techniques évoluent. Mais le discours reste identique. L'historien ne peut qu'être conduit à réfléchir et à rechercher textes, archives et documents pour tenter – comme le politique – d'expliquer, donc de dialoguer, donc d'apaiser.

Depuis quand la Corse est-elle française ?

Trois réponses sont possibles et elles reposent sur trois dates :

1. Le 15 mai 1768, jour de la signature du traité de Versailles entre le duc de Choiseul¹¹, représentant Sa Majesté Très Chrétienne Louis, XV^e du nom, roi de France et de Navarre, et Augustin-Paul-Dominique Sorba, ministre plénipotentiaire de la république de Gênes ?

2. Le 8 mai 1769, jour de la défaite à Ponte-Novo des troupes de Pascal Paoli face aux troupes royales de Louis XV ?

3. Le 30 novembre 1789, jour du décret pris par l'Assemblée nationale à Paris à la demande des députés de Corse élus à ladite Assemblée ? Décret confirmé par Napoléon I^{er} en 1805 : « Il faut que la Corse soit française une bonne fois pour toutes. »

Il est important d'analyser les unes après les autres ces trois possibilités.

Depuis le traité de Versailles du 15 mai 1768 ?

Si l'on examine le traité entre le roi de France et la république de Gênes, on constate que :

1. Le traité est intitulé « traité de *conservation* de l'île de Corse à la République de Gênes ».

L'identité corse : de quoi parlons-nous ?

2. Gênes abandonne à Louis XV l'exercice provisoire de sa *suzeraineté* sur l'île :

ARTICLE 3. Le Roi et la Sérénissime République sont convenus que *l'exercice de la souveraineté cédé au roi* par l'article précédent sera entier et absolu, mais que cependant comme il ne doit être que le gage des avances que Sa Majesté fera pour l'intérêt de la République, ladite souveraineté dans les mains du Roi n'autorisera pas Sa Majesté à disposer des places et ports de Corse en faveur d'un tiers *sans le consentement de la République*.

3. La restitution de la Corse à Gênes est envisagée, comme celle de l'île de Capraia :

ARTICLE 4. En conséquence, le Roi s'engage à conserver sous son autorité et sa domination toutes les parties de la Corse qui seront occupées par ses troupes *jusqu'à ce que la République en demande à la France la restitution* et en la demandant soit en état de solder la dépense que l'expédition actuelle des troupes et les frais de leur entretien en Corse pourront occasionner ; bien entendu que quelles que soient les sommes employées en Corse d'après les stipulations du présent traité, il ne pourra jamais y avoir que les places de Corse qui répondront de ces sommes, et qu'au-delà de l'occupation souveraine par la France desdites places et ports, la Sérénissime République dans aucun cas ne contractera et ne pourra contracter vis-à-vis du Roi ni dette ni aucune obligation de dédommagement. [...]

ARTICLE 13. Le Roi s'engage à garantir authentiquement et à perpétuité les États que la Sérénissime République possède en terre ferme, à quelque titre et pour quelque cause que ce fût qu'ils pussent être attaqués ou troublés, et *Sa Majesté se charge de la même garantie pour l'île de Capraia quand elle sera remise à la République*, conformément à l'article six du présent traité.

4. L'île de Corse n'est en rien vendue à Louis XV :

ARTICLE 15. Sa Majesté établira en Corse aussi longtemps que les places, ports et terres de l'isle se trouveront sous sa domination, les droits de gabelle et d'aides et en général tous les droits de ses fermes générales ainsi que les impositions

qu'elle jugera convenables, et le produit desdits droits et impositions dont on tiendra un état exact sera précompté sur la somme des dépenses que la République sera obligée de rembourser au Roi quand elle voudra rentrer en jouissance de la souveraineté de la Corse.

La Corse n'est donc pas française depuis le 15 mai 1768.

À noter dans ce traité signé par Choiseul au nom de Louis XV, roi de France, la formule : il faut attendre que « la nation corse acquière les avantages du rétablissement de la paix dans l'intérieur de son pays ».

Je ne comprends donc pas pourquoi on demande aujourd'hui à la France, si souvent et avec autant d'acharnement, qu'elle reconnaisse la « nation corse ». C'est déjà signé et acté depuis 1768 !

Paoli a peut-être cru à une vente, mais il écrit lui-même le 4 octobre 1768 au capitaine Ristori, prisonnier de guerre à Bastia :

Je demande qu'on me montre ce traité, on refuse de me répondre.

Preuve qu'il n'a *ni lu ni vu* le texte du traité de Versailles depuis le mois de mai, d'où cette légende offensante pour nos ancêtres corses, qui auraient été, dit-on, « vendus comme du bétail », légende qui perdure dans l'historiographie au point qu'aujourd'hui encore nombre de gens – Corses ou non – croient que l'île a été « vendue » par Gênes à Louis XV !

Les ventes et achats de territoires sont du reste rarissimes sous l'Ancien Régime, et l'achat de Dunkerque, le 27 octobre 1662, par Louis XIV à son cousin germain Charles II d'Angleterre, désargenté (car rétabli sur son trône depuis deux ans seulement), pour l'énorme somme de près de 5 millions de livres, fait exception à la règle. Le 2 décembre, Louis XIV put d'ailleurs faire son entrée solennelle à Dunkerque et déclarer sur les conseils de Colbert, premier secrétaire d'État à la Marine :

Je ne pouvais trop donner pour acheter Dunkerque¹².

À la différence de Dunkerque, la Corse, elle, n'a jamais été vendue, et notre jeunesse doit donc éradiquer de son imaginaire cette affirmation offensante.

Depuis la bataille de Ponte-Novo du 8 mai 1769 ?

La défaite des troupes paolistes à Ponte-Novo a bien entendu toujours été considérée – du côté corse – comme l'acte fondateur et symbolique de la geste *nationale* insulaire. Et, au plan moral, militaire et « identitaire », ce serait évidemment faire offense à la mémoire des combattants morts que de considérer la bataille comme un épiphénomène, ce qui n'est évidemment pas notre objectif.

Les Corses « patriotes » (vus ainsi du côté corse) ou « rebelles » (vus ainsi du côté royal) viennent d'humilier, par leur victoire de Borgo, le chef de l'armée royale de Louis XV, le marquis de Chauvelin. (À l'époque, on ne dit pas officier français mais officier du roi. Nous respecterons donc ici les termes d'époque.) Et Chauvelin, vaincu par ceux que les Anglais appellent les « Braves Corses » (plus pour nuire au cabinet de Versailles d'ailleurs que par véritable admiration), a été contraint de quitter la Corse le 28 décembre 1768.

En février 1769, le régiment qui a la garde de Barbaggio est celui de La Marck :

Un corps de 1200 Corses aux ordres de Clemente Paoli (frère aîné de Pascal) marchait à leur secours (des habitants de Barbaggio). Il fut arrêté et battu par M. d'Ampus (officier provençal) qui n'avait que 300 hommes dans la vallée d'Oletta. Clemente courut les plus grands risques d'être tué ou fait prisonnier¹³.

Le 17 mars, la *consulta* (assemblée populaire) de Casinca pose le principe de la levée en masse de tout homme valide de 16 à 60 ans.

Le 16 avril, à la *consulta* de Saint-Antoine de Casabianca, Paoli mobilise ses hommes pour s'opposer au comte de Vaux, nouveau commandant en chef des troupes du roi. Vaux connaît la Corse où il a déjà servi en 1738 et en 1757. Il revient dans l'île avec l'espoir d'y obtenir le bâton de maréchal de France comme

Maillebois, espoir bientôt couronné de succès. Vaux pense la victoire facile et s'affirme prêt à combattre « le conseil de Corte qui ne cherche rien d'autre que de conserver l'autorité qu'il a usurpée ». Pour lui, Paoli est un « vieux renard » qui a réussi à substituer un « gouvernement » illégal – reconnu par personne en Europe, malgré la visite d'un visiteur apostolique venu de Rome – à la suzeraineté génoise, qu'il regarde, elle, comme légitime.

Vaux débarque à Saint-Florent le 4 avril, avec 44 bataillons d'infanterie, 4 régiments de cavalerie, une compagnie de sapeurs, d'ouvriers du génie et de miquelets basques, soit 22 000 hommes, fantassins, cavaliers, grenadiers, chasseurs. Il dispose d'une formidable artillerie : du canon de 8 et non plus seulement des pièces de 4 estimées trop faibles. Il a, avec lui, des troupes régulières et aguerries, dont le régiment de Languedoc, celui de La Marck, celui de la Marine, ceux de Champagne et d'Aquitaine, le régiment Dauphin, la légion de Soubise.

Du 25 au 30 avril, Vaux met ses troupes en mouvement, depuis Bastia, le cap Corse, Saint-Florent et une partie du Nebbio. Il allume un grand nombre de feux pour inquiéter les paolistes. Parmi ses officiers : le marquis d'Arcambal (1728-1790), maréchal de camp, commandant des provinces de Rouergue et de Quercy, future importante figure de la maçonnerie, admis à la loge La Candeur, Orient de Paris (1772), puis à celle des Neuf Sœurs (1778), officier du Grand Orient, premier grand surveillant de la Chambre de Paris, président de la Chambre d'administration, grand expert et conservateur¹⁴. Il sert avec 4 000 hommes, auxquels s'ajoute le régiment de La Marck, et forme la première colonne d'attaque. Le marquis d'Arcambal n'est ni un bourreau ni un barbare. C'est un humaniste, un honnête homme, reconnu et accepté comme tel par les populations corses.

Le 1^{er} mai 1769, Vaux est à Oletta. Parmi ses officiers servent le marquis de Canpenne, le marquis de Boufflers, maréchal de camp d'une famille « inscrite à Gênes parmi celles de la première noblesse de la République, en reconnaissance des services¹⁵ » de feu son père, « commandant des troupes que la France a envoyées au secours des Génois ».

Boufflers commande en Corse la 2^e colonne, composée de la légion de Soubise, de 2 compagnies de grenadiers et de chasseurs. La 3^e colonne, également aux ordres de Boufflers, est formée du corps des volontaires. Le marquis d'Escouloubre, brigadier du roi, commande lui, en arrière, 16 bataillons et toute l'artillerie.

Le 5, Boufflers chasse Paoli et son frère.

Les deux Paoli n'eurent que le temps de quitter précipitamment Murato et de s'enfuir à travers des rochers. Pascal Paoli ne put même dans cette déroute emporter ses papiers¹⁶.

Servent aussi sous Vaux le baron de Viomenil avec la légion de Lorraine et le chevalier du même nom avec 900 volontaires, le comte de Narbonne-Pelet (de terrible mémoire !) près de Bocognano, le marquis de Luker, colonel du régiment de Bourgogne, ancien capitaine au régiment de Fitz-James, M. de Geoffre, M. Durodois, officier du régiment de Rouergue, M. Durand d'Ogny, M. de Montoury, major général de l'artillerie assassiné sur la route de Corte à Bastia, M. Blanchard, capitaine du régiment de Languedoc, M. d'Altermath, brigadier d'infanterie, le comte de Vargemont à la tête de la légion de Soubise, M. de Faure à la tête du régiment de Champagne, le chevalier de Cuzey et M. de Gromard, capitaines au corps royal d'artillerie, M. Danzel, capitaine d'artillerie, M. de Ségur, capitaine de la légion de Soubise (tué à Ponte-Novo), le chevalier de Chamisot (tombé aussi à Ponte-Novo), le chevalier de Bezons, officier au régiment de Champagne comme Chamisot (également tué à Ponte-Novo), et le comte de Marbeuf avec 4 000 hommes (autant que le marquis d'Arcambal), lequel reprend Borgo le 5 mai.

Du 5 au 8, les paolistes « montrèrent [...] le courage le plus intrépide. Ils gravissaient, sous le feu des Français et sans tirer, les rochers les plus escarpés¹⁷ [...]. Pascal Paoli, qui s'était retiré dans le Rostino après la journée du 5, faisait passer le Golo (important fleuve côtier) aux Corses par bandes de 200 ».

Le 8 mai, les paolistes et les troupes royales se trouvèrent aux prises devant le pont de Ponte-Novo.

Une histoire de l'identité corse, des origines à nos jours

Ce pont a plus de cinquante toises de long sur quatre pieds et demi de large. (Pommereul.)

Les paolistes s'apprêtaient à franchir le Golo. L'abbé Galetti¹⁸ écrit :

Les nationaux, au nombre de 2 000, en gravissant la montagne furent assaillis par des forces imposantes et obligés de rebrousser chemin en se précipitant vers le Ponte-Novo. Le maréchal de camp Gentile courut avec les Esclavons qu'il avait sous ses ordres et ordonna de barrer le passage du pont aux fugitifs, afin de les encourager et de les faire retourner au combat. Le pont, qui est assez long, était encombré de Corses qui, *dans une extrême confusion*, se heurtaient les uns contre les autres. Les soldats étrangers, esclaves de leur consigne, poussaient les nationaux avec la baïonnette, et on dit que, *par un malentendu*, ils firent feu sur eux. De l'autre côté, les Français qui les poursuivaient les mitraillaient de la colline à bout portant. Les malheureux, pris entre deux feux, périrent presque tous.



La bataille de Ponte-Novo le 8 mai 1769, lithographie du XIX^e siècle. © D.R.

Et il ajoute :

Paoli avait recruté quelques compagnies de soldats étrangers qu'on disait Prussiens ou Suisses. Des vieillards qui les ont connus nous ont assuré qu'ils étaient Esclavons-Dalmates. [Et] M. Renucci¹⁹ assure dans son histoire que les troupes étrangères reçurent l'ordre, *par un chef corse, sans nous dire le nom*, de faire feu sur les nationaux.

Pommereul écrit en 1779 :

On les y attendait (les nationaux, sur le pont) et on leur fermait l'entrée en les chargeant à la bayonnette au bout du fusil. La mort était des deux côtés²⁰.

L'identité corse : de quoi parlons-nous ?

Paoli avait établi deux redoutes à la tête du pont sur la rive droite du Golo ; ses gardes, la plupart étrangers (suisse et prussiens aux ordres de Côme de Gentile), les occupaient et tiraient par son ordre sur tous les Corses qui avaient eu le bonheur de repasser le pont malgré les Français²¹.

Visiblement, grande fut la confusion. Résultat :

Plus de 500 Corses périrent dans ce combat, plus de 250 furent tués sur le pont même. La nuit qui survint sauva la vie à 3 ou 400 ; un grand nombre essaya de passer le Golo à la nage ; beaucoup s'y noyèrent (car) des pluies abondantes et la fonte des neiges grossissaient extraordinairement le Golo ; l'eau augmentait en hauteur de trois pouces par heure [...] mais d'autres, désespérant de passer le pont et s'y trouvant engagés, se précipitaient dans la rivière ; le désordre et l'effroi des Corses étaient au comble. [...] Quatre mois après ce combat, le pont était encore couvert de sang coagulé. [...] Le combat de Ponte-Novo avait répandu la terreur et la consternation dans le parti de Paoli ; il s'était retiré à Morosaglia. Il y apprit que la nuit seule avait favorisé la retraite d'un petit nombre des siens. Dès ce moment, il semble qu'il ne fit plus qu'une ou deux dispositions de défense et qu'il s'occupa principalement de celles qui avaient pour objet sa fuite²².

Le 16, les troupes du roi campent sous Valle di Rostino. Le 17, elles sont « sur les hauteurs de Morosaglia ». Les soldats du roi « trouvèrent dans ce village quelques canons et des munitions de guerre et de bouche ».

L'armée s'établit dans le Rostino. Le régiment que Marbeuf envoie occuper Morosaglia est celui de La Marck, ce qui empêcha sans doute que les biens personnels de Pascal Paoli soient pillés. Les « patriotes » anglais, dont John Wilkes, reprocheront quelques semaines plus tard à ce dernier d'avoir empêché le pillage de ses biens par des moyens détournés.

Le 21 mai, l'armée royale campe sous Corte. Voltaire exulte. Après la prise de la ville par les soldats du roi, il écrit à la duchesse de Choiseul :

Nous sommes à Corte, oui, nous sommes à Corte et il (le duc de Choiseul) triomphera de tout !

Paoli était parti la veille avec 200 hommes et avait pris le chemin de Vivario, laissant tous ses effets renfermés dans le château de Corte sous la garde d'une garnison de trente hommes.

Ponte-Novo fut pour Paoli ce que Sainte-Hélène sera pour Napoléon : le début du malheur ; or, c'est la tragédie qui grandit le héros, surtout si de belles plumes s'emparent de son exil. Napoléon aura le comte de Las Cases et son *Mémorial de Sainte-Hélène*²³. Paoli eut les intellectuels de son siècle tel Jean-Jacques Rousseau, qui fait part de sa tristesse à M. de Saint-Germain :

L'Europe n'offrira plus à M. de Choiseul *d'autre peuple* naissant à détruire ni d'autre grand homme à noircir que son illustre et vertueux chef.

Le roi de Pologne, Stanislas-Auguste Poniatowski (1732-1798), écrit lui au comte Anton Gentili (1743-1798), dès le 15 février 1769, une lettre plus étrange :

Si quelque chose pouvait m'inquiéter pour ce grand homme (Paoli) ce serait le moyen dont on s'est servi pour se défaire d'un homme qui est l'honneur de son siècle²⁴.

De quel moyen veut-il parler ? S'agirait-il de trahison ? Et si oui, comment le saurait-il ? Par voies internes ? Poniatowski passe en effet pour avoir été Rose-Croix, comme Théodore de Neuhoff, le premier roi des Corses (1736), et le chanoine Ortoni, avant de devenir membre d'une loge varsovienne (1777). Les Suisses – mercenaires d'une fidélité irréprochable à la France, de Marignan (1515) aux marches des Tuileries (10 août 1792) – auraient-ils été soudoyés pour permettre la défaite corse ? Il y a en effet à Ponte-Novo un autre Gentile qui pose problème : le comte Côme de Gentile (1729-apr. 1777), le fils du comte Virginio.

Côme a été engagé à 10 ans, en 1739 (comme Pascal Paoli), dans le régiment corse de Naples où servait alors son père (comme le père de Pascal, colonel *ad honores*). Sous-lieutenant à 17 ans, bien noté, Côme est passé dans le régiment Royal-Champagne en qualité d'aide-major. En 1765, il a été confirmé dans la qualité paternelle de comte²⁵.

C'est dans les armées du roi (Bourbon) des Deux-Siciles que Côme de Gentile retrouve Pascal Paoli, qui se lia avec un certain nombre d'officiers corses qui servaient, comme lui, dans l'armée des Bourbons. Côme se retrouva bientôt en Corse à la tête des soldats prussiens qui faisaient partie de l'armée de Paoli. C'est de lui que parle dans ses *Mémoires* le chevalier de Lenchères, qui servait dans l'armée française commandée successivement par le marquis de Chauvelin puis par le comte de Vaux :

Ce village (Murato) était déjà entièrement abandonné ; Paoli qui s'y trouvait le matin, s'enfuit fort vite, abandonnant des livres, des papiers et plusieurs effets ; le sieur Gentile, Corse, au service de la reine (de Naples) et le partisan le plus fanatique de ce chef, abandonna son cheval et même quelque argent. Cet officier était venu pour la première fois, depuis vingt ans, faire un tour en Corse en 1766 ; il y repassa en 1768, après les hostilités commencées ; il parut par les papiers qu'on trouva chez lui, à Murato, qu'il était en relation à Vienne avec plusieurs seigneurs et dames de qualité qui s'intéressaient singulièrement à la fortune de Paoli²⁶.

À Ponte-Novo, sur les pentes des collines qui dominent les rives du Golo ainsi que sur le pont, qui, à cet endroit, franchit le fleuve, Côme commande une redoute à Migliara. Dans ses *Mémoires*, le colonel de Petriconi, partisan de Paoli, l'accuse d'avoir quitté son poste et d'avoir ouvert le feu prématurément sur une colonne des troupes de Louis XV pour venir en aide au *signor* Casabianca et d'avoir ainsi contribué à désorganiser le plan de bataille arrêté. Après avoir quitté Murato, Côme se retrouva en effet dans la région de Ponte-Novo²⁷, à la tête de 2 000 hommes dit-on (?), parmi lesquels se trouvait une compagnie qu'il avait formée avec les déserteurs allemands de l'armée royale²⁸.

Le pont qui franchit le Golo est dominé par une colline où les Corses renoncèrent à mettre le peu d'artillerie dont ils disposaient. Côme avait été chargé, avec sa compagnie de Prussiens, de barrer le pont d'un muret en pierres sèches et d'en interdire le passage. Lorsque, chargé par les troupes de Louis XV, un gros contingent de Corses voulut passer

sur l'autre rive du Golo pour se soustraire à leur poursuite, appliquant les consignes, il les fit refouler par ses hommes qui avaient mis baïonnette au canon. Cette situation dura jusqu'à ce qu'il reçût l'ordre de se replier et de quitter le pont. Il n'en fallut pas plus pour assurer la victoire aux soldats du roi, car les Corses qui avaient reflué en désordre rencontrèrent d'autres Corses qui cherchaient, eux aussi, à passer le pont, d'où piétinements, chutes par-dessus les parapets et noyades, tout cela sous le feu nourri des troupes de Louis XV.

Petriconi déclare :

C'est le diable qui nous a envoyé ce Gentile qui ne sert à rien en Corse et a fait mourir tant de braves patriotes.

À la suite de cette affaire, on dut le tenir caché pour lui éviter d'être molesté par les Corses²⁹.

L'abbé Rossi voit les choses d'un autre œil : selon lui, une colonne de soldats du roi, bousculée par une attaque impétueuse des Corses, s'était rassemblée près du pont où elle avait retrouvé des forces amies. Comme un des chefs corses, un nommé Grimaldi, avait eu l'imprudence de laisser dégarnie une colline qui dominait le pont à la distance d'un tir de pistolet, les troupes de Louis XV s'en emparèrent. C'est Paoli qui aurait ordonné à Gentile d'interdire le passage du pont, et ce dernier « ne manquait pas d'expérience militaire³⁰ ».

Paoli, vaincu, se retira à Livourne, accompagné de quelque 300 Corses, dont Côme que l'on retrouve avec lui en Toscane :

M. Gentile, capitaine au Régiment autrichien est de sa suite, il l'accompagne toujours à la promenade, aux visites, à la conversation du soir, au théâtre, etc. Ils attendent, disent-ils, des lettres pour partir, et je crois que les nouvelles de Londres les intéressent plus que tout le reste. L'argent ne manque pas³¹ [...].

Gentile, rentré dans son île, constitua avec son frère Ambrogio Maria un dossier pour être admis dans la noblesse française, requête agréée par le Conseil supérieur sous Louis XVI le 10 mars 1777³².

L'identité corse : de quoi parlons-nous ?

Si Napoléon a été battu en Russie « par le général Hiver », on peut admettre que Paoli l'a été à Ponte-Novo « par le général Désordre ». Tous les témoignages des contemporains mettent l'accent sur le courage des Corses, qui eurent à déplorer environ 500 morts selon Pommereul, dont 250 sur le pont, permettant à 300 ou 400 autres de survivre. Soit un total de 900 Corses au maximum (selon Pommereul), contre 2 000 « nationaux » (selon l'abbé Galetti).

Ces morts, en tout cas, sont devenus les héros de la geste nationale. Dans les faits cependant, cette bataille du 8 mai 1769 ne rend pas la Corse française. Aucun traité n'est signé *après* ce fatal 8 mai. Dès le lendemain, la situation née avec le traité de Versailles se poursuit. Statutairement, diplomatiquement, internationalement, rien ne change. La Corse demeure, en vertu du traité, sous la suzeraineté provisoire de Louis XV et, aussi héroïque que fut la résistance des 2 000 Corses paolistes de Ponte-Novo aux troupes du monarque absolu, les effets du traité du 15 mai 1768 se pérennisent dans l'île d'autant plus facilement que joue, contre les Corses, leur propre esprit de « clientèle » (terme d'Ancien Régime qui préfigure le « clientélisme » électoral insulaire du XIX^e siècle).

Or, dans toutes les parties de l'île, il faut bien voir que les élites jouent presque unanimement la carte du roi. Dans les villes et villages, les notables traditionnels, propriétaires de terres, de troupeaux et fournisseurs d'emplois, de travail et de prêts en numéraire, n'ont qu'une préoccupation : se faire maintenir dans leur noblesse. Officiers militaires au service de Louis XV, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avocats à Bastia ou Ajaccio, juges royaux à Calvi ou Centuri, officiers de l'amirauté, conseillers corses au Conseil supérieur s'engouffrent dans les nouvelles infrastructures royales (armée, marine, justice, administration).